

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 Mars à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 Mars 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Verger, Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot.

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Hospod, Buot, Changeur, Coudé, Bourne, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Morin, Homo, Guillotin.

Ont donné pouvoir : Mme Brajeul à M. Buot, M. Eon à M. Coudé, M. Doré A à M. Bourne

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Dascier, Ané, Blandin, Hamery, Martin, Becker, Le Saux, Mme Chérel.

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Muller à M. Dascier, Mme Kerfers à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Leray, Piel, Hervault, Mmes Renou, Douté-Bouton, Piéderrière.

Ont donné pouvoir : Mme Guillard à M. Guermond, Mme David à M. Leray, Mme Verdon à Mme Douté-Bouton.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Georgeault, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Leroy, Briantais, Mmes Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : Mme Lecomte à M. Trubert, M. Delalande à Mme Rolland, M. Gorré à M. Trutin, M. Besnard à M. Briand.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Emaury, Gardin, Prudor.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à M. Delamarre, M. Brouazin à Mme Rouault, Mme Clavier à M. Collet, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Deneuve.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Mme Perquis.

Ont donné pouvoir : M. Pertuisel à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Berhault, Le Fur, MM. Texier, Brouazin, Ronsin, Lemoine, Repessé, Charlet, Thomas, Blandel, Pressard, Pertuisel

Assistaient également à la réunion :

M. Labbé, Mme Lepage.

Mme Chartier DGS.

M. Jacki GOHEL est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 15'

SMICTOM du Centre-Ouest
35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : Compte de Gestion 2018 du Receveur

Le comité syndical :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Président, de l'exercice 2018,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, titres de recettes et mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été passé dans ses écritures,
- Après s'être assuré que les écritures du receveur sont conformes au compte administratif du Président,

	<i>Résultat à la clôture de l'exercice 2017</i>	<i>Part affectée à l'investissement Exercice 2018</i>	<i>Résultat 2018</i>	<i>Résultat de clôture 2018</i>
Investissement	2 512 137,45 €		- 298 836,88 €	2 213 300,57 €
Fonctionnement	2 515 967,97 €	790 000,00 €	450 711,93 €	2 176 679,90 €

Le Comité Syndical est appelé à approuver le compte de gestion 2018 du receveur.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ approuve le compte de gestion 2018 du receveur de la collectivité,
- ☞ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cet effet.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 26 Mars 2019



**DELIBERATION N°
2019 / 14**

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 Mars à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 Mars 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Verger, Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot.

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Hospod, Buot, Changeur, Coudé, Bourne, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Morin, Homo, Guillotin.

Ont donné pouvoir : Mme Brajeul à M. Buot, M. Eon à M. Coudé, M. Doré A à M. Bourne

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Dascier, Ané, Blandin, Hamery, Martin, Becker, Le Saux, Mme Chérel.

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Muller à M. Dascier, Mme Kerfers à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Leray, Piel, Hervault, Mmes Renou, Douté-Bouton, Piéderrière.

Ont donné pouvoir : Mme Guillard à M. Guermond, Mme David à M. Leray, Mme Verdon à Mme Douté-Bouton.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Georgeault, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Ghotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Leroy, Briantais, Mmes Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : Mme Lecomte à M. Trubert, M. Delalande à Mme Rolland, M. Gorré à M. Trutin, M. Besnard à M. Briand.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Emaury, Gandin, Prudor.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à M. Delamarre, M. Brouazin à Mme Rouault, Mme Clavier à M. Collet, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Deneuve.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Mme Perquis.

Ont donné pouvoir : M. Pertuisel à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Berhault, Le Fur, MM. Texier, Brouazin, Ronsin, Lemoine, Repessé, Charlet, Thomas, Blandel, Pressard, Pertuisel

Assistaient également à la réunion :

M. Labbé, Mme Lepage.

Mme Chartier DGS.

M. Jacki GOHEL est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12 h 15'

SMICTOM du Centre-Ouest
 35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : DMI / 2019

Vu le budget primitif 2019 voté le 17 décembre 2018,
 Vu le vote du compte administratif 2018 et le vote de l'affectation des résultats,
 Lecture de la délibération modificative n° 1 est donnée telle que :

	Reste à Réaliser	Nouvelles propositions
Section Investissement – Dépenses		
2188-19 Acquisition conteneurs OM	94,00 €	
2312-21 Plantations ISDND Le Verger	20,00 €	- 20,00 €
2313-21 Réhab. ISDND Le Verger	1 120,00 €	
2135-26 Déchèterie Gaël - signalétique	103,00 €	
2313-26 Déchèterie Gaël – travaux	11 276,00 €	
2135-27 Déchèterie Montauban – signalétique	296,00 €	
2313-27 Déchèterie Montauban - travaux	2 588,00 €	
2312-28 ISDND Gaël Plantations	526,00 €	
2313-28 Extension ISDND Gaël	180 030,00 €	17 510,00 €
2135-35 Déchèterie Porcaro – signalétique	3 014,00 €	
2313-35 Déchèterie Porcaro – travaux	385 303,00 €	
2188-39 Acquisition colonnes à verre	1 922,00 €	
2135-41 Déchèterie Breteil – signalétique	545,00 €	
2313-41 Déchèterie Breteil - travaux	983,00 €	
2313-45 Déchèterie Plélan – travaux	8 614,00 €	
2158-47 Matériel outillage usine	1 421,00 €	
2183-47 Acquisition matériel informat (usine)	3 160,00 €	- 3 160,00 €
2312-47 Travaux plantations usine	4 000,00 €	- 3 000,00 €
2313-47 Travaux de reconversion usine	279 742,00 €	
2135-49 Déchèterie Caulnes - signalétique	4 292,00 €	
2313-49 Déchèterie Caulnes – travaux	9 053,00 €	
2183-50 Matériel informatique bureaux	5 407,00 €	
2184-50 Mobiliers bureaux	2 652,00 €	- 2 652,00 €
2313-50 Travaux aménagements bureaux	2 507,00 €	
2182-52 Acquisition véhicules	13 838,00 €	
2313-54 Déchèterie Guilliers - travaux	2 046,00 €	
2135-55 Déchèterie Loscouët - signalétique	3 859,00 €	
2313-55 Déchèterie Loscouët - travaux	6 511,00 €	
2313-56 Déchèterie Le Verger – travaux	9 558,00 €	
2313-57 Aménagement ISDI (classe III)	122,00 €	
2188-60 Acquisition conteneurs sélectifs	358,00 €	20 000,00 €
2188-65 Matériel divers de maintenance	2 231,00 €	- 2 231,00 €
2051-68 Site internet	2 120,00 €	
2183-68 Matériel pour site internet	1 000,00 €	- 1000,00 €
2313-70 Travaux station de traitement Gaël	17 510,00 €	- 17 510,00 €
2183-72 Matériel lecteurs puces	700,00 €	
2188-72 Acquisition de puces électroniques	1 407,00 €	1 500,00 €
2313-75 Travaux propriété Gaël	36 218,00 €	
2313-76 Travaux aménagement locaux sociaux	149,00 €	- 149,00 €
2031-78 Etude recyclerie	8 404,00 €	
2313-79 Quai de transfert Gaël	96 880,00 €	

2313-80 Prog. Investissements déchéteries	1 494 589,00 €	
2031-81 Etude Territoire Econome en Ress.		80 000,00 €
Total	2 606 168,00 €	89 888,00 €
Soit TOTAL = 2 695 456,00 €		
<u>Section Investissement – Recettes</u>		
001 Excédent investissement reporté		1 383 300,57 €
002 Virement de la section de fonctionnement		235 374,90 €
1328-81 Subvention ADEME (Modecom)		7 500,00 €
1328-81 Subvention ADEME (TER)		56 000,00 €
16 Emprunt		1 013 280,53 €
Total		2 695 456,00 €
Soit TOTAL = 2 695 456,00 €		
<u>Section Fontionnement - Recettes</u>		
002 Report résultat de fonctionnement		1 000 000,00 €
<u>Section Fonctionnement - Dépenses</u>		
6068 Autres fournitures (ECT - TER)		50 000,00 €
60782 Acquisition composteurs		4 000,00 €
6111 Collecte verre + lavage colonnes		30 000,00 €
62281 Communication (extension consignes)		50 000,00 €
6248 Transport de terre		35 000,00 €
6261 Frais affranchissement		20 000,00 €
6875 Constitution Provisions		211 000,00 €
022 Dépenses imprévues		600 000,00 €
		1 000 000,00 €

Le Comité Syndical est appelé à délibérer sur cette DM1/2019.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ approuve la délibération modificative n° 1/2019 susvisée,
- ☞ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cet effet.

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 26 Mars 2019

Le Président
Philippe CHEVREUIL



**DELIBERATION N°
2019 / 15**

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 Mars à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 Mars 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Verger, Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot.

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Hospod, Buot, Changeur, Coudé, Bourne, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Morin, Homo, Guillotin.

Ont donné pouvoir : Mme Brajeul à M. Buot, M. Eon à M. Coudé, M. Doré A à M. Bourne

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Dascier, Ané, Blandin, Hamery, Martin, Becker, Le Saux, Mme Chérel.

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Muller à M. Dascier, Mme Kerfers à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Leray, Piel, Hervault, Mmes Renou, Douté-Bouton, Piéderrière.

Ont donné pouvoir : Mme Guillard à M. Guermond, Mme David à M. Leray, Mme Verdon à Mme Douté-Bouton.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Georgeault, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Leroy, Briantais, Mmes Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : Mme Lecomte à M. Trubert, M. Delalande à Mme Rolland, M. Gorré à M. Trutin, M. Besnard à M. Briand.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Emaury, Gardin, Prudor.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à M. Delamarre, M. Brouazin à Mme Rouault, Mme Clavier à M. Collet, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Deneuve.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Mme Perquis.

Ont donné pouvoir : M. Pertuisel à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Berhault, Le Fur, MM. Texier, Brouazin, Ronsin, Lemoine, Repessé, Charlet, Thomas, Blandel, Pressard, Pertuisel

Assistaient également à la réunion :

M. Labbé, Mme Lepage.

Mme Chartier DGS.

M. Jacki GOHEL est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12 h 15'

SMICTOM du Centre-Ouest
 35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : Remboursement participations aux Communautés de Communes et/ou Communes

M. Bertrand, vice-président, expose :

Durant chaque année, des usagers demandent l'interruption du service de collecte pour des raisons diverses (vente, décès, déménagement/aménagement, démolition, fin d'activité,...) ou souhaitent adhérer au service. Aussi, les participations 2018 perçues par le SMICTOM s'avèrent supérieures et/ou inférieures au solde de l'année. Ce trop perçu et/ou demande de participation complémentaire doivent faire l'objet d'un remboursement et/ou titre complémentaire à chaque collectivité, montant qui sera déterminé par la différence entre la participation initiale appelée et le solde calculé en décembre 2017 (ce solde évolue quotidiennement selon les suspensions ou adhésions au service public de gestion des déchets).

La convention passée entre le SMICTOM et chaque collectivité, relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative (article 7), mentionne l'établissement des régularisations pour tenir compte des ajustements.

Le tableau ci-dessous précise les montants de remboursement et/ou complément de participation, arrêté au 28 février 2019 :

ANNEE 2015	Règlement effectué Par CdeC	Facturation au 31.12.2018	Remboursement à effectuer en 2019	Participation complémentaire en 2019
Brocéliande Cté	1 276 186 €	1 270 833 €	5 353 €	
CdeC St Méen - Montauban	1 580 637 €	1 578 653 €	1 984 €	
Guer Cté	893 157 €	891 934 €	1 223 €	
Montfort Cté	1 777 109 €	1 775 752 €	1 357 €	
CdeC Caulnes	519 155 €	517 065 €	2 090 €	
CdeC Porhoët / Mauron	939 544 €	934 129 €	5 415 €	
Loscouët sur Meu	50 520 €	50 520 €	0	
Mérillac	23 350 €	23 175 €	175 €	
Saint Launeuc	16 466 €	16 291 €	175 €	
Trémorel	85 915 €	85 805 €	110 €	
TOTAL	7 162 039 €	7 144 157 €	17 882 €	0

Le comité syndical est appelé à délibérer sur ces remboursements aux collectivités au titre de l'année 2015

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ approuve le remboursement des participations, trop perçues par le SMICTOM Centre-Ouest au titre de l'année 2015, aux Communautés de Communes et/ou communes adhérentes suivant le décompte ci-dessus. Compte tenu des fusions de certaines communautés de communes au 1^{er} janvier 2017, les participations seront versées aux nouvelles entités.

☞ donne pouvoir au Président ou au vice-président délégué pour signer tous actes et pièces administratives relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 26 Mars 2019



**DELIBERATION N°
 2019 / 16**

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 Mars à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 Mars 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Verger, Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot.

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Hospod, Buot, Changeur, Coudé, Bourne, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Morin, Homo, Guillotin.

Ont donné pouvoir : Mme Brajeul à M. Buot, M. Eon à M. Coudé, M. Doré A à M. Bourne

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Dascier, Ané, Blandin, Hamery, Martin, Becker, Le Saux, Mme Chérel.

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Muller à M. Dascier, Mme Kerfers à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Piélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Leray, Piel, Hervault, Mmes Renou, Douté-Bouton, Piéderrière.

Ont donné pouvoir : Mme Guillard à M. Guermond, Mme David à M. Leray, Mme Verdon à Mme Douté-Bouton.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Georgeault, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Leroy, Briantais, Mmes Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : Mme Lecomte à M. Trubert, M. Delalande à Mme Rolland, M. Gorré à M. Trutin, M. Besnard à M. Briand.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Emaury, Gandin, Prudor.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à M. Delamarre, M. Brouazin à Mme Rouault, Mme Clavier à M. Collet, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Deneuve.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Mme Perquis.

Ont donné pouvoir : M. Pertuisel à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Berhault, Le Fur, MM. Texier, Brouazin, Ronsin, Lemoine, Repessé, Charlet, Thomas, Blandel, Pressard, Pertuisel

Assistaient également à la réunion :

M. Labbé, Mme Lepage.

Mme Chartier DGS.

M. Jacki GOHEL est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 15'

SMICTOM du Centre-Ouest
 35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : Remboursement participations aux Communautés de Communes et/ou Communes

M. Bertrand, vice-président, expose :

Durant chaque année, des usagers demandent l'interruption du service de collecte pour des raisons diverses (vente, décès, déménagement/aménagement, démolition, fin d'activité,...) ou souhaitent adhérer au service. Aussi, les participations 2018 perçues par le SMICTOM s'avèrent supérieures et/ou inférieures au solde de l'année. Ce trop perçu et/ou demande de participation complémentaire doivent faire l'objet d'un remboursement et/ou titre complémentaire à chaque collectivité, montant qui sera déterminé par la différence entre la participation initiale appelée et le solde calculé en décembre 2018 (ce solde évolue quotidiennement selon les suspensions ou adhésions au service public de gestion des déchets).

La convention passée entre le SMICTOM et chaque collectivité, relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative (article 7), mentionne l'établissement des régularisations pour tenir compte des ajustements.

Le tableau ci-dessous précise les montants de remboursement et/ou complément de participation, arrêté au 28 février 2019 :

ANNEE 2016	Règlement effectué Par CdeC	Facturation au 31.12.2018	Remboursement à effectuer en 2019	Participation complémentaire en 2019
Brocéliande Cté	1 614 630 €	1 609 204 €	5 426 €	
CdeC St Méen - Montauban	1 953 497 €	1 950 350 €	3 147 €	
Guer Cté	1 062 611 €	1 061 532 €	1 079 €	
Montfort Cté	2 119 989 €	2 117 115 €	2 874 €	
CdeC Caulnes	618 376 €	605 495 €	12 881 €	
CdeC Porhoët / Mauron	1 114 588 €	1 108 262 €	6 326 €	
Loscouët sur Meu	53 326 €	53 326 €	0	
Mérillac	25 940 €	25 583 €	357 €	
Saint Launeuc	18 429 €	18 254 €	175 €	
Trémoré	100 743 €	100 633 €	110 €	
TOTAL	8 682 129 €	8 649 754 €	32 375 €	0

Le comité syndical est appelé à délibérer sur ces remboursements aux collectivités au titre de l'année 2016

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ approuve le remboursement des participations, trop perçues par le SMICTOM Centre-Ouest au titre de l'année 2016, aux Communautés de Communes et/ou communes adhérentes suivant le décompte ci-dessus. Compte tenu des fusions de certaines communautés de communes au 1^{er} janvier 2017, les participations seront versées aux nouvelles entités.

☞ donne pouvoir au Président ou au vice-président délégué pour signer tous actes et pièces administratives relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 26 Mars 2019



**DELIBERATION N°
 2019 / 17**

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 Mars à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 Mars 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Verger, Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot.

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Hospod, Buot, Changeur, Coudé, Bourne, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Morin, Homo, Guillotin.

Ont donné pouvoir : Mme Brajeul à M. Buot, M. Eon à M. Coudé, M. Doré A à M. Bourne

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Dascier, Ané, Blandin, Hamery, Martin, Becker, Le Saux, Mme Chérel.

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Muller à M. Dascier, Mme Kerfers à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Leray, Piel, Hervault, Mmes Renou, Douté-Bouton, Piéderrière.

Ont donné pouvoir : Mme Guillard à M. Guermond, Mme David à M. Leray, Mme Verdon à Mme Douté-Bouton.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Georgeault, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Leroy, Briantais, Mmes Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : Mme Lecomte à M. Trubert, M. Delalande à Mme Rolland, M. Gorré à M. Trutin, M. Besnard à M. Briand.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Emaury, Gandin, Prudor.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à M. Delamarre, M. Brouazin à Mme Rouault, Mme Clavier à M. Collet, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Deneuve.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Mme Perquis.

Ont donné pouvoir : M. Pertuisel à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Berhaut, Le Fur, MM. Texier, Brouazin, Ronsin, Lemoine, Repessé, Charlet, Thomas, Blandel, Pressard, Pertuisel

Assistaient également à la réunion :

M. Labbé, Mme Lepage.

Mme Chartier DGS.

M. Jacki GOHEL est élu secrétaire de séance,
Séance close à 12 h 15'

SMICTOM du Centre-Ouest
35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : Remboursement participations aux Communautés de Communes et/ou Communes

M. Bertrand, vice-président, expose :

Durant chaque année, des usagers demandent l'interruption du service de collecte pour des raisons diverses (vente, décès, déménagement/aménagement, démolition, fin d'activité,...) ou souhaitent adhérer au service. Aussi, les participations 2018 perçues par le SMICTOM s'avèrent supérieures et/ou inférieures au solde de l'année. Ce trop perçu et/ou demande de participation complémentaire doivent faire l'objet d'un remboursement et/ou titre complémentaire à chaque collectivité, montant qui sera déterminé par la différence entre la participation initiale appelée et le solde calculé en décembre 2018 (ce solde évolue quotidiennement selon les suspensions ou adhésions au service public de gestion des déchets).

La convention passée entre le SMICTOM et chaque collectivité, relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative (article 7), mentionne l'établissement des régularisations pour tenir compte des ajustements.

Le tableau ci-dessous précise les montants de remboursement et/ou complément de participation, arrêté au 28 février 2019 :

ANNEE 2017	Règlement effectué Par CdeC	Facturation au 31.12.2018	Remboursement à effectuer en 2019	Participation complémentaire en 2019
Brocéliande Cté	1 528 070 €	1 523 487 €	4 583 €	
CdeC St Méen - Montauban	1 864 945 €	1 860 391 €	4 554 €	
De l'Oust à Brocéliande	1 015 989 €	1 010 307 €	5 682 €	
Montfort Cté	2 067 967 €	2 066 313 €	1 654 €	
Dinan Agglomération	580 156 €	575 047 €	5 109 €	
Ploërmel Cté	1 008 873 €	999 221 €	9 652 €	
Loudéac Cté	194 402 €	192 250 €	2 152 €	
TOTAL	8 260 402 €	8 227 016 €	33 386 €	0

Le comité syndical est appelé à délibérer sur ces remboursements aux collectivités au titre de l'année 2017

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ approuve le remboursement des participations, trop perçues par le SMICTOM Centre-Ouest au titre de l'année 2017, aux Communautés de Communes et/ou communes adhérentes suivant le décompte ci-dessus.

☞ donne pouvoir au Président ou au vice-président délégué pour signer tous actes et pièces administratives relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 26 Mars 2019



**DELIBERATION N°
2019 / 18**

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 Mars à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 Mars 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Verger, Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot.

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Hospod, Buot, Changeur, Coudé, Bourne, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Morin, Homo, Guillotin.

Ont donné pouvoir : Mme Brajeul à M. Buot, M. Eon à M. Coudé, M. Doré A à M. Bourne

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Dascier, Ané, Blandin, Hamery, Martin, Becker, Le Saux, Mme Chérel.

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Muller à M. Dascier, Mme Kerfers à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Leray, Piel, Hervault, Mmes Renou, Douté-Bouton, Piéderrière.

Ont donné pouvoir : Mme Guillard à M. Guermond, Mme David à M. Leray, Mme Verdon à Mme Douté-Bouton.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Georgeault, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Leroy, Briantais, Mmes Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : Mme Lecomte à M. Trubert, M. Delalande à Mme Rolland, M. Gorré à M. Trutin, M. Besnard à M. Briand.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Emaury, Gardin, Prudor.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à M. Delamarre, M. Brouazin à Mme Rouault, Mme Clavier à M. Collet, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Deneuve.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Mme Perquis.

Ont donné pouvoir : M. Pertuisel à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Berhault, Le Fur, MM. Texier, Brouazin, Ronsin, Lemoine, Repessé, Charlet, Thomas, Blandel, Pressard, Pertuisel

Assistaient également à la réunion :

M. Labbé, Mme Lepage.

Mme Chartier DGS.

M. Jacki GOHEL est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12 h 15'

SMICTOM du Centre-Ouest
35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : Remboursement participations aux Communautés de Communes et/ou Communes

M. Bertrand, vice-président, expose :

Durant chaque année, des usagers demandent l'interruption du service de collecte pour des raisons diverses (vente, décès, déménagement/aménagement, démolition, fin d'activité,...) ou souhaitent adhérer au service. Aussi, les participations 2018 perçues par le SMICTOM s'avèrent supérieures et/ou inférieures au solde de l'année. Ce trop perçu et/ou demande de participation complémentaire doivent faire l'objet d'un remboursement et/ou titre complémentaire à chaque collectivité, montant qui sera déterminé par la différence entre la participation initiale appelée et le solde calculé en décembre 2018 (ce solde évolue quotidiennement selon les suspensions ou adhésions au service public de gestion des déchets).

La convention passée entre le SMICTOM et chaque collectivité, relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative (article 7), mentionne l'établissement des régularisations pour tenir compte des ajustements.

Le tableau ci-dessous précise les montants de remboursement et/ou complément de participation, arrêté au 28 février 2019 :

ANNEE 2018	Règlement effectué Par CdeC	Facturation au 31.12.2018	Remboursement à effectuer en 2019	Participation complémentaire en 2019
Brocéliande Cté	1 543 030 €	1 542 148 €	882 €	
CdeC St Méen - Montauban	1 852 556 €	1 848 562 €	3 994 €	
De l'Oust à Brocéliande	1 009 235 €	1 004 577 €	4 658 €	
Montfort Cté	2 053 729 €	2 063 004 €		9 275 €
Dinan Agglomération	581 019 €	583 867 €		2 848 €
Ploërmel Cté	1 017 291 €	1 012 465 €	4 826 €	
Loudéac Cté	195 913 €	198 016 €		2 103 €
TOTAL	8 252 773 €	8 252 639 €	14 360 €	14 226 €

Le comité syndical est appelé à délibérer sur ces remboursements et/ou participations complémentaires aux collectivités au titre de l'année 2018

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ approuve le remboursement des participations, trop perçues par le SMICTOM Centre-Ouest au titre de l'année 2018 et/ou la demande de participation complémentaire, aux Communautés de Communes et/ou communes adhérentes suivant le décompte ci-dessus.

☞ donne pouvoir au Président ou au vice-président délégué pour signer tous actes et pièces administratives relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 26 Mars 2019



**DELIBERATION N°
2019 / 19**

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 Mars à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 Mars 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Verger, Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot.

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Hospod, Buot, Changeur, Coudé, Bourne, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Morin, Homo, Guillotin.

Ont donné pouvoir : Mme Brajeul à M. Buot, M. Eon à M. Coudé, M. Doré A à M. Bourne

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Dascier, Ané, Blandin, Hamery, Martin, Becker, Le Saux, Mme Chérel.

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Muller à M. Dascier, Mme Kerfers à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Leray, Piel, Hervault, Mmes Renou, Douté-Bouton, Piéderrière.

Ont donné pouvoir : Mme Guillard à M. Guermond, Mme David à M. Leray, Mme Verdon à Mme Douté-Bouton.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Georgeault, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Leroy, Briantais, Mmes Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : Mme Lecomte à M. Trubert, M. Delalande à Mme Rolland, M. Gorré à M. Trutin, M. Besnard à M. Briand.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Emaury, Gandin, Prudor.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à M. Delamarre, M. Brouazin à Mme Rouault, Mme Clavier à M. Collet, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Deneuve.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Mme Perquis.

Ont donné pouvoir : M. Pertuisel à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Berhault, Le Fur, MM. Texier, Brouazin, Ronsin, Lemoine, Repessé, Charlet, Thomas, Blandel, Pressard, Pertuisel

Assistaient également à la réunion :

M. Labbé, Mme Lepage.

Mme Chartier DGS.

M. Jacki GOHEL est élu secrétaire de séance,
Séance close à 12 h 15'

SMICTOM CENTRE OUEST
35290 SAINT MEEN LE GRAND

Objet : Affectation des résultats

Après approbation du compte de gestion 2018 du receveur et du compte administratif 2018, M. BERTRAND Vice-Président expose :

La section de fonctionnement se solde par un excédent de clôture d'exercice 2018 de 2 176 679,90 € et la section d'investissement par un excédent de résultat d'exercice 2018 de 2 213 300,57 €. Le comité syndical doit décider des affectations. Après constatation des résultats de fonctionnement et investissement cumulés, il est proposé :

- d'affecter au compte 002 résultat de fonctionnement reporté la somme de 1 000 000,00 €,
- de procéder au virement de l'excédent de la section de fonctionnement 2018 en investissement (c/1068), à la DM1/2019, pour un montant de 235 374,90 €, sachant que la somme de 941 305,00 € est déjà portée au c/ 002 du BP 2019,
- de procéder au report de l'excédent cumulé de la section d'investissement 2018 (c/001), d'un montant de 1 383 300,57 €, sachant que 830 000 € ont été repris au BP 2019, à la DM1/2019.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ☞ d'affecter au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 1 000 000,00 €,
- ☞ de procéder au virement de l'excédent de la section de fonctionnement 2018 en investissement (c/1068), à la DM1/2019, pour un montant de 235 374,90 €, sachant que la somme de 941 305,00 € est déjà portée au c/ 002 du BP 2019,
- ☞ de procéder au report de l'excédent cumulé de la section d'investissement 2018 (c/001), d'un montant de 1 383 300,57 €, à la DM1/2019, sachant que 830 000,00 € sont déjà repris au BP 2019.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 26 mars 2019



**DELIBERATION N°
2019 / 20**

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 Mars à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 Mars 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Verger, Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot.

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Hospod, Buot, Changeur, Coudé, Bourne, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Morin, Homo, Guillotin.

Ont donné pouvoir : Mme Brajeul à M. Buot, M. Eon à M. Coudé, M. Doré A à M. Bourne

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Dascier, Ané, Blandin, Hamery, Martin, Becker, Le Saux, Mme Chérel.

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Muller à M. Dascier, Mme Kerfers à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Leray, Piel, Hervault, Mmes Renou, Douté-Bouton, Piéderrière.

Ont donné pouvoir : Mme Guillard à M. Guermond, Mme David à M. Leray, Mme Verdon à Mme Douté-Bouton.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Georgeault, Trutin, Allée, Omès, Denoual, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Leroy, Briantais, Mmes Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : Mme Lecomte à M. Trubert, M. Delalande à Mme Rolland, M. Gorré à M. Trutin, M. Besnard à M. Briand.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Emaury, Gandin, Prudor.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à M. Delamarre, M. Brouazin à Mme Rouault, Mme Clavier à M. Collet, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Deneuve.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Mme Perquis.

Ont donné pouvoir : M. Pertuisel à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Berhault, Le Fur, MM. Texier, Brouazin, Ronsin, Lemoine, Repessé, Charlet, Thomas, Blandel, Pressard, Pertuisel

Assistaient également à la réunion :

M. Labbé, Mme Lepage.

Mme Chartier DGS.

M. Jacki GOHEL est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12 h 15'

SMICTOM CENTRE OUEST
35290 SAINT MEEN LE GRAND

Objet : PLP DMA – désignation COPIL

Conformément aux exigences du Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés, le SMICTOM Centre-Ouest est tenu de mettre en place un PLP-DMA.

Le Bureau a décidé de poursuivre les actions mises en place dans le cadre du PLP précédent.

Un COPIL doit être constitué (COPIL différent pour PLP-DMA et TER). Il est proposé le comité de PLP suivant :

- les Membres du Bureau,
- le président de chaque communauté de communes ou un élu référent,
- un technicien ou administratif référent de chaque communauté de communes,
- un agent du Conseil Régional de Bretagne,
- l'ADEME Bretagne,
- un membre des associations EUREKA, EMMAÜS, et/ou autre association de réemploi,

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle pourra être complétée par des membres issus de Club entreprises, du PCAET,....

Le Comité Syndical est appelé à délibérer et approuver cette composition du COPIL – PLP-DMA.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ adopte la composition du COPIL – PLP /DMA susvisée.

Il est précisé que les membres désignés par les collectivités pour ce PLP DMA ne devront pas membres du COPIL – Territoires Economes en Ressources.

☞ donne pouvoir au président ou au vice-président délégué de signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 26 mars 2019



DELIBERATION N°
2019 / 21

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 Mars à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 Mars 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Verger, Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot.

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Hospod, Buot, Changeur, Coudé, Bourne, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Morin, Homo, Guillotin.

Ont donné pouvoir : Mme Brajeul à M. Buot, M. Eon à M. Coudé, M. Doré A à M. Bourne

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Dascier, Ané, Blandin, Hamery, Martin, Becker, Le Saux, Mme Chérel.

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Muller à M. Dascier, Mme Kerfers à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Leray, Piel, Hervault, Mmes Renou, Douté-Bouton, Piéderrière.

Ont donné pouvoir : Mme Guillard à M. Guermond, Mme David à M. Leray, Mme Verdon à Mme Douté-Bouton.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Georgeault, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Leroy, Briantais, Mmes Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : Mme Lecomte à M. Trubert, M. Delalande à Mme Rolland, M. Gorré à M. Trutin, M. Besnard à M. Briand.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Emaury, Gandin, Prudor.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à M. Delamarre, M. Brouazin à Mme Rouault, Mme Clavier à M. Collet, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Deneuve.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Mme Perquis.

Ont donné pouvoir : M. Pertuisel à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Berhault, Le Fur, MM. Texier, Brouazin, Ronsin, Lemoine, Repessé, Charlet, Thomas, Blandel, Pressard, Pertuisel

Assistaient également à la réunion :

M. Labbé, Mme Lepage.

Mme Chartier DGS.

M. Jacki GOHEL est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12 h 15'

SMICTOM CENTRE OUEST
35290 SAINT MEEN LE GRAND

Objet : Vente composteurs

Dans le cadre du PLP, mais également de répondre à la demande des usagers, il a été décidé d'acquérir des composteurs bois et plastique. Il convient de déterminer le tarif de vente. Ces tarifs s'entendent « prix coûtant » :

Composteurs	Prix de vente TTC (coût d'achat 2019)
Bois 400 l	54,00 €
Plastique	48,50 €

Le Bureau est appelé à délibérer sur ces tarifs

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité (3 abstentions : M. Collet + procuration, Mme Piéderrière ; 2 voix contre : Mme Frappin + procuration).

☞ approuve les tarifs de vente de composteurs susvisés.

☞ donne pouvoir au président ou au vice-président délégué de signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 26 mars 2019



**DELIBERATION N°
2019 / 22**

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 Mars à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 Mars 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Verger, Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot.

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Hospod, Buot, Changeur, Coudé, Bourne, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Morin, Homo, Guillotin.

Ont donné pouvoir : Mme Brajeul à M. Buot, M. Eon à M. Coudé, M. Doré A à M. Bourne

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Dascier, Ané, Blandin, Hamery, Martin, Becker, Le Saux, Mme Chérel.

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Muller à M. Dascier, Mme Kerfers à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Leray, Piel, Hervault, Mmes Renou, Douté-Bouton, Piéderrière.

Ont donné pouvoir : Mme Guillard à M. Guermond, Mme David à M. Leray, Mme Verdon à Mme Douté-Bouton.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Georgeault, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Leroy, Briantais, Mmes Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : Mme Lecomte à M. Trubert, M. Delalande à Mme Rolland, M. Gorré à M. Trutin, M. Besnard à M. Briand.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Emaury, Gandin, Prudor.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à M. Delamarre, M. Brouazin à Mme Rouault, Mme Clavier à M. Collet, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Deneuve.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Mme Perquis.

Ont donné pouvoir : M. Pertuisel à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Berhaut, Le Fur, MM. Texier, Brouazin, Ronsin, Lemoine, Repessé, Charlet, Thomas, Blandel, Pressard, Pertuisel

Assistaient également à la réunion :

M. Labbé, Mme Lepage.

Mme Chartier DGS.

M. Jacki GOHEL est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 15'

SMICTOM CENTRE OUEST
35290 SAINT MEEN LE GRAND

Objet : Exploitation 9 déchèteries – avenant 1 au lot 3

Le marché initial d'exploitation des 9 déchèteries, prenant effet le 1^{er} avril 2019, a été signé entre le SMICTOM Centre-Ouest et la société THEAUD VEGETAUX, dont le siège social est situé « Fahineuc » 35290 ST MEEN LE GRAND. Il a pour objet le gerbage, le broyage et l'évacuation des déchets végétaux des déchèteries de Breteil, Gaël, Caulnes, Guilliers, Le Verger, Loscouët sur Meu, Montauban de Bretagne, Plélan le Grand (les déchèteries de Gaël et Porcaro disposant de bennes destinées à la réception des déchets verts).

A compter du 1^{er} décembre 2018, la société THEAUD VEGETAUX est reprise par les Etablissements THEAUD sis « Fahineuc » 35290 ST MEEN LE GRAND.

En conséquence, il convient de passer un avenant n° 1 définissant la nouvelle entité du marché d'exploitation des 9 déchèteries – lot 3, à savoir Ets THEAUD.

Les modalités financières et techniques du marché en cours restent inchangées.

Le comité syndical est appelé à approuver cette proposition et autoriser le président à signer l'avenant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ approuve la passation d'un avenant n° 1 au marché d'exploitation des 9 déchèteries – lot 3, ayant pour objet la modification de l'entité susvisée,

☞ donne pouvoir au président ou au vice-président délégué de signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 26 mars 2019



**DELIBERATION N°
2019 / 23**

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 Mars à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 Mars 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Verger, Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot.

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Hospod, Buot, Changeur, Coudé, Bourne, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Morin, Homo, Guillotin.

Ont donné pouvoir : Mme Brajeul à M. Buot, M. Eon à M. Coudé, M. Doré A à M. Bourne

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Dascier, Ané, Blandin, Hamery, Martin, Becker, Le Saux, Mme Chérel.

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Muller à M. Dascier, Mme Kerfers à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Leray, Piel, Hervault, Mmes Renou, Douté-Bouton, Piéderrière.

Ont donné pouvoir : Mme Guillard à M. Guermond, Mme David à M. Leray, Mme Verdon à Mme Douté-Bouton.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Georgeault, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Leroy, Briantais, Mmes Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : Mme Lecomte à M. Trubert, M. Delalande à Mme Rolland, M. Gorré à M. Trutin, M. Besnard à M. Briand.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Emaury, Gandin, Prudor.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à M. Delamarre, M. Brouazin à Mme Rouault, Mme Clavier à M. Collet, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Deneuve.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Mme Perquis.

Ont donné pouvoir : M. Pertuisel à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Berhault, Le Fur, MM. Texier, Brouazin, Ronsin, Lemoine, Repessé, Charlet, Thomas, Blandei, Pressard, Pertuisel

Assistaient également à la réunion :

M. Labbé, Mme Lepage.

Mme Chartier DGS.

M. Jacki GOHEL est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 15'

SMICTOM CENTRE OUEST
35290 SAINT MEEN LE GRAND

Objet : Convention ECO DDS

Le SMICTOM Centre-Ouest a conclu, en 2013, une convention avec l'éco-organisme ECO DDS chargé de l'évacuation et du traitement des déchets diffus des ménages collectés en déchèteries. Ce contrat avait pour échéance le 31 décembre 2018.

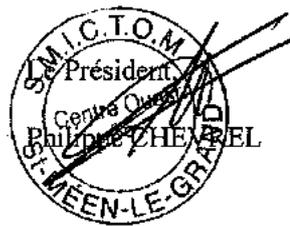
Le nouvel agrément d'Eco DDS a pris effet le 28 février 2019. Il convient de passer une nouvelle convention avec l'éco-organisme laquelle régit les conditions particulières, les conditions générales, les clauses techniques et les modalités relatives au soutien alloué aux collectivités au titre de la gestion des DDS ménagers pendant la période antérieure à la délivrance de l'agrément.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

↳ adopte la convention avec l'éco-organisme ECO DDS, relative à la gestion des déchets diffus des ménages collectés en déchèteries. La présente convention est conclue pour une durée indéterminée, tant qu'ECO DDS est titulaire de manière continue d'un agrément au titre de l'article R. 543-234 du code de l'environnement.

↳ donne pouvoir au président ou au vice-président délégué de signer cette convention ainsi que toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 26 mars 2019



**DELIBERATION N°
2019 / 24**

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 Mars à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 Mars 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Verger, Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot.

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Hospod, Buot, Changeur, Coudé, Bourne, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Morin, Homo, Guillotin.

Ont donné pouvoir : Mme Brajeul à M. Buot, M. Eon à M. Coudé, M. Doré A à M. Bourne

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Dascier, Ané, Blandin, Hamery, Martin, Becker, Le Saux, Mme Chérel.

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Muller à M. Dascier, Mme Kerfers à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Leray, Piel, Hervault, Mmes Renou, Douté-Bouton, Piéderrière.

Ont donné pouvoir : Mme Guillard à M. Guermond, Mme David à M. Leray, Mme Verdon à Mme Douté-Bouton.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Georgeault, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Leroy, Briantais, Mmes Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : Mme Lecomte à M. Trubert, M. Delalande à Mme Rolland, M. Gorré à M. Trutin, M. Besnard à M. Briand, Mme Le Fur à Mme Frappin.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Emaury, Gandin, Prudor.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à M. Delamarre, M. Brouazin à Mme Rouault, Mme Clavier à M. Collet, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Deneuve.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Mme Perquis.

Ont donné pouvoir : M. Pertuisel à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Berhault, Le Fur, MM. Texier, Brouazin, Ronsin, Lemoine, Repessé, Charlet, Thomas, Blandel, Pressard, Pertuisel

Assistaient également à la réunion :

M. Labbé, Mme Lepage.

Mme Chartier DGS.

M. Jacki GOHEL est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12 h 15'

SMICTOM CENTRE OUEST
35290 SAINT MEEN LE GRAND

Objet : Exploitation 9 déchèteries – modification indices lot 1 et lot 3

Le marché d'exploitation des déchèteries de Caulnes, Gaël, Guilliers, Le Verger, Loscouët sur Meu, Montauban, Plélan le Gd, Porcaro « lot 1 et lot 3 », ont été attribués le 16 octobre 2018, aux Etablissements THEAUD et THEAUD VEGETAUX de St Méen le Gd.

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières, relatif à ce marché, prévoit, en son article 12, la formule de révision des prix.

Des indices (coût de la main d'œuvre, collecte ordures ménagères,...) ne sont plus référencés par l'INSEE. Il est proposé de passer un avenant 1 auX marchéX susviséX – lot 1 « gardiennage, évacuation et traitement des déchets tout-venant, gravats, cartons, bois, plâtre, amiante, ... » et lot 3 « gerbage, broyage et évacuation des déchets végétaux » ayant pour objet la prise en compte les nouveaux indices, permettant la révision des prix. Ainsi,

- ICMO 2 est déterminé dans le CCAP comme étant l'indice salaires et charges – collecte ordures ménagères remplacé par :

ICMO3 : indice salaires et charges – collecte ordures ménagères. Coefficient de raccordement 1.7661 identifiant ICMO3

F : Produits pétroliers fioul – identifiant 010534599

IM : Valeur de l'indice Véhicules Utilitaires – identifiant 010535350

Les indices applicables sont référencés à l'INSEE et au tableau de correspondance des indices publiés par le Moniteur.

Le Bureau est appelé à délibérer sur l'avenant n° 1 relatif au lot 1 et lot 3, et autoriser le président à signer l'acte.

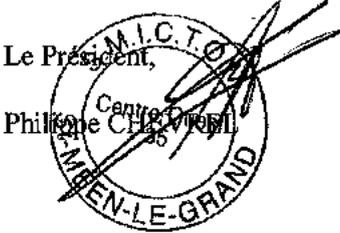
Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

☞ approuvent la passation d'un avenant n° 1 au marché d'exploitation des déchèteries – lot 1 et lot 3 - ayant pour objet la révision des prix susvisée,

☞ donne pouvoir au président ou au vice-président délégué de signer cet avenant ainsi que toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 26 mars 2019

Le Président,
Philippe CHASSIN


**DELIBERATION N°
2019 / 25**

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 Mars à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 Mars 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Verger, Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot.

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Hospod, Buot, Changeur, Coudé, Bourne, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Morin, Homo, Guillotin.

Ont donné pouvoir : Mme Brajeul à M. Buot, M. Eon à M. Coudé, M. Doré A à M. Bourne

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Dascier, Ané, Blandin, Hamery, Martin, Becker, Le Saux, Mme Chérel.

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Muller à M. Dascier, Mme Kerfers à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Leray, Piel, Hervault, Mmes Renou, Douté-Bouton, Piéderrière.

Ont donné pouvoir : Mme Guillard à M. Guermond, Mme David à M. Leray, Mme Verdon à Mme Douté-Bouton.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Georgeault, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Leroy, Briantais, Mmes Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : Mme Lecomte à M. Trubert, M. Delalande à Mme Rolland, M. Gorré à M. Trutin, M. Besnard à M. Briand, Mme Le Fur à Mme Frappin.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Emaury, Gandin, Prudor.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à M. Delamarre, M. Brouazin à Mme Rouault, Mme Clavier à M. Collet, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Deneuve.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Mme Perquis.

Ont donné pouvoir : M. Pertuisel à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Berhault, Le Fur, MM. Texier, Brouazin, Ronsin, Lemoine, Repessé, Charlet, Thomas, Blandel, Pressard, Pertuisel

Assistaient également à la réunion :

M. Labbé, Mme Lepage.

Mme Chartier DGS.

M. Jacki GOHEL est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12 h 15'

SMICTOM CENTRE OUEST
35290 SAINT MEEN LE GRAND

Objet : Exploitation 9 déchèteries – avenant 2 lot 3

Le marché d'exploitation des déchèteries de Breteil, Caulnes, Gaël, Guilliers, Le Verger, Loscouët sur Meu, Montauban, Plélan le Gd, Porcaro – lot 3-, a été attribué, le 16 octobre 2018, à la société THEAUD VEGETAUX sise « Fahineuc » à St Méen le Grand. Celle-ci a été reprise par la société THEAUD SAS à compter du 1^{er} janvier 2018 (validation à compter du 1/12/2018). En conséquence, il convient de passer un avenant aux marchés initiaux.

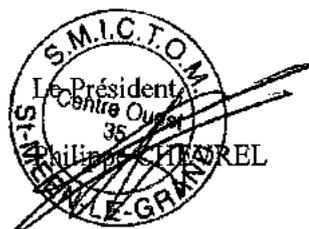
Le Bureau propose de passer un avenant n° 2 au marché d'exploitation des 9 déchèteries, ayant pour objet la modification de l'entité du dit marché telle précitée.

Le comité syndical est appelé à autoriser la passation de cet avenant et autoriser le président à signer l'acte correspondant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ☞ approuvent la passation d'un avenant n° 2 au marché d'exploitation des 9 déchèteries – lot 3, ayant pour objet la modification de l'entité susvisée,
- ☞ donne pouvoir au président ou au vice-président délégué de signer cet avenant ainsi que toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 26 mars 2019



**DELIBERATION N°
2019 / 26**

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 Mars à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 Mars 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Verger, Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot.

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Hospod, Buot, Changeur, Coudé, Bourne, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Morin, Homo, Guillotin.

Ont donné pouvoir : Mme Brajeul à M. Buot, M. Eon à M. Coudé, M. Doré A à M. Bourne

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Dascier, Ané, Blandin, Hamery, Martin, Becker, Le Saux, Mme Chérel.

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Muller à M. Dascier, Mme Kerfers à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Leray, Piel, Hervault, Mmes Renou, Douté-Bouton, Piéderrière.

Ont donné pouvoir : Mme Guillard à M. Guermond, Mme David à M. Leray, Mme Verdon à Mme Douté-Bouton.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Georgeault, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Leroy, Briantais, Mmes Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : Mme Lecomte à M. Trubert, M. Delalande à Mme Rolland, M. Gorré à M. Trutin, M. Besnard à M. Briand.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Railé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Emaury, Gandin, Prudor.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à M. Delamarre, M. Brouazin à Mme Rouault, Mme Clavier à M. Collet, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Deneuve.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Mme Perquis.

Ont donné pouvoir : M. Pertuisel à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Berhault, Le Fur, MM. Texier, Brouazin, Ronsin, Lemoine, Repessé, Charlet, Thomas, Blandel, Pressard, Pertuisel

Assistaient également à la réunion :

M. Labbé, Mme Lepage.

Mme Chartier DGS.

M. Jacki GOHEL est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 15'

SMICTOM CENTRE OUEST
35290 SAINT MEEN LE GRAND

Objet : Convention de coopération KERVAL - avenant

Le SMICTOM Centre-Ouest a signé une convention de coopération, avec le Syndicat de KERVAL, le 6 septembre 2017 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par période d'1 an.

	TONNAGE KERVAL
Année 2017	857,920 T
Année 2018	2 129,540 T

KERVAL souhaite aujourd'hui renégocier cette convention afin que les tarifs soient cohérents pour l'ensemble de leurs collectivités partenaires Il est proposé :

- Traitement des refus du SMICTOM CO par KERVAL : 105,00 € (au lieu de 85,00 €)
- Traitement des ordures ménagères de KERVAL par le SMICTOM CO : 92,00 € (au lieu de 72 €).

Les autres clauses restent inchangées.

Le Bureau a émis un avis favorable à l'application de ces tarifs.

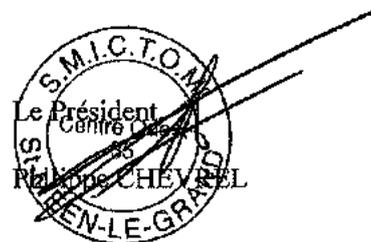
Le Comité Syndical est appelé à délibérer sur cette proposition et autoriser le président à signer l'avenant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ approuve l'avenant 1 à la convention de coopération avec le Syndicat KERVAL St Briec ayant pour objet la tarification du traitement des déchets ménagers par KERVAL et/ou par le SMICTOM Centre-Ouest

☞ donne pouvoir au président ou au vice-président délégué de signer cet avenant ainsi que toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 26 mars 2019



**DELIBERATION N°
2019 / 27**

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 Mars à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 Mars 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Verger, Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot.

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Hospod, Buot, Changeur, Coudé, Bourne, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Morin, Homo, Guillotin.

Ont donné pouvoir : Mme Brajeul à M. Buot, M. Eon à M. Coudé, M. Doré A à M. Bourne

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Dascier, Ané, Blandin, Hamery, Martin, Becker, Le Saux, Mme Chérel.

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Muller à M. Dascier, Mme Kerfers à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Leray, Piel, Hervault, Mmes Renou, Douté-Bouton, Piéderrière.

Ont donné pouvoir : Mme Guillard à M. Guermond, Mme David à M. Leray, Mme Verdon à Mme Douté-Bouton.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Georgeault, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Leroy, Briantais, Mmes Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : Mme Lecomte à M. Trubert, M. Delalande à Mme Rolland, M. Gorré à M. Trutin, M. Besnard à M. Briand.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Emaury, Gandin, Prudor.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à M. Delamarre, M. Brouazin à Mme Rouault, Mme Clavier à M. Collet, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Deneuve.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Mme Perquis.

Ont donné pouvoir : M. Pertuisel à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Berhault, Le Fur, MM. Texier, Brouazin, Ronsin, Lemoine, Repessé, Charlet, Thomas, Blandel, Pressard, Pertuisel

Assistaient également à la réunion :

M. Labbé, Mme Lepage.

Mme Chartier DGS.

M. Jacki GOHEL est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12 h 15'

SMICTOM CENTRE OUEST
35290 SAINT MEEN LE GRAND

**Objet : ISDND de Gaël
Construction alvéole 6 et réhabilitation alvéole 2**

Par délibération du 13 novembre 2018, le comité syndical a décidé de lancer un appel d'offres pour la construction de l'alvéole 6 (4^e alvéole) et la réhabilitation de l'alvéole 2. Celui-ci a fait l'objet d'une parution le 7 janvier 2019. La réception des offres était fixée au 18 février 2019 à 12 heures. 25 entreprises ont téléchargé le DCE.

9 offres sont parvenues au Syndicat.

Le cabinet BURGEAP, maître d'œuvre, avait estimé le montant total des travaux à 792 500,00 € HT

- Lot 1 : terrassement, voirie, réseaux divers (estimation du MO = 589 500 € HT)
- Lot 2 : étanchéité, réseaux pehd (estimation du MO = 153 000 € HT)
- Lot 3 : réseaux biogaz.(estimation du MO = 50 000 € HT)

La commission d'appel d'offres a procédé à l'analyse des offres les 14 mars 2019 et 21 mars 2019.

La Commission d'Appel d'offres a décidé de retenir les offres suivantes :

- ✓ Lot 1 : Entreprise PIGEON 35 Louvigné de Bais pour un montant de 605 203,85 € HT
- ✓ Lot 2 : Entreprise GALOPIN 68 Mulhouse pour un montant de 146 024,00 € HT
- ✓ Lot 3 : Entreprise SODAF GEO Industries 85 Bellevigny pour un montant de 32 845,05 € HT

Le comité syndical est appelé à acter la proposition de la CAO et à autoriser le président à signer les marchés avec les attributaires retenus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

✚ prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres,

✚ retient les entreprises susvisées, selon les lots de réalisation des travaux des alvéoles 6 et 2 à l'ISDND de Gaël,

✚ autorise le président ou le vice-président délégué à signer les marchés avec les attributaires, ainsi que toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 26 mars 2019



**DELIBERATION N°
2019 / 28**

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 Mars à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 Mars 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Verger, Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot.

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Hospod, Buot, Changeur, Coudé, Bourne, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Morin, Homo, Guillotin.

Ont donné pouvoir : Mme Brajeul à M. Buot, M. Eon à M. Coudé, M. Doré A à M. Bourne

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Dascier, Ané, Blandin, Hamery, Martin, Becker, Le Saux, Mme Chérel.

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Muller à M. Dascier, Mme Kerfers à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Leray, Piel, Hervault, Mmes Renou, Douté-Bouton, Piéderrière.

Ont donné pouvoir : Mme Guillard à M. Guermond, Mme David à M. Leray, Mme Verdon à Mme Douté-Bouton.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Georgeault, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Leroy, Briantais, Mmes Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : Mme Lecomte à M. Trubert, M. Delalande à Mme Rolland, M. Gorré à M. Trutin, M. Besnard à M. Briand.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Emaury, Gandin, Prudor.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à M. Delamarre, M. Brouazin à Mme Rouault, Mme Clavier à M. Collet, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Deneuve.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Mme Perquis.

Ont donné pouvoir : M. Pertuisel à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Berhault, Le Fur, MM. Texier, Brouazin, Ronsin, Lemoine, Repessé, Charlet, Thomas, Blandel, Pressard, Pertuisel

Assistaient également à la réunion :

M. Labbé, Mme Lepage.

Mme Chartier DGS.

M. Jacki GOHEL est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 15'

SMICTOM CENTRE OUEST
35290 SAINT MEEN LE GRAND

Objet : Traitement des lixiviats Le Verger - Marché

Par délibération du 13 novembre 2018, le comité syndical a décidé de lancer un appel d'offres pour le traitement des lixiviats issus de l'ISDND situé « La Bévinais » sur la commune de LE VERGER. Celui-ci a fait l'objet d'une parution le 7 janvier 2019. La remise des offres était fixée au 1^{er} mars 2019 à 12 heures. 7 sociétés ont téléchargé le DCE. 1 offre est parvenue au Syndicat.

Le marché était estimé à 245 000 € HT pour une durée de 3 ans (avec un volume de lixiviats traités estimé à 7 500 m3 sur 3 ans)

La commission d'appel d'offres a procédé à l'analyse des offres le 14 mars 2019.

La Commission d'Appel d'offres a décidé de retenir l'offre du Groupement OVIVE – MOBIPUR situé à Vannes, selon les conditions suivantes :

- Forfait amené : Néant
- Forfait repli : 1 000,00 € HT
- Part fixe mensuelle : 6 420,00 € HT
- Part variable : 15,78 € HT / m3

Le Comité Syndical est appelé à acter la proposition de la CAO et à autoriser le président à signer le marché avec l'attributaire retenu.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres,

☞ retient l'offre du Groupement OVIVE – MOBIPUR de Vannes, selon les conditions précitées,

☞ autorise le président ou le vice-président délégué à signer le marché avec l'attributaire ainsi que toutes pièces administratives y afférentes.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 26 mars 2019



**DELIBERATION N°
2019 / 29**

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 Mars à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 Mars 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Verger, Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot.

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Hospod, Buot, Changeur, Coudé, Bourne, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jalfu, Mmes Morin, Homo, Guillotin.

Ont donné pouvoir : Mme Brajeul à M. Buot, M. Eon à M. Coudé, M. Doré A à M. Bourne

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Dascier, Ané, Blandin, Hamery, Martin, Becker, Le Saux, Mme Chérel.

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Muller à M. Dascier, Mme Kerfers à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Leray, Piel, Hervault, Mmes Renou, Douté-Bouton, Piéderrière.

Ont donné pouvoir : Mme Guillard à M. Guermond, Mme David à M. Leray, Mme Verdon à Mme Douté-Bouton.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Georgeault, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Leroy, Briantais, Mmes Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : Mme Lecomte à M. Trubert, M. Delalande à Mme Rolland, M. Gorré à M. Trutin, M. Besnard à M. Briand.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Emaury, Gandin, Prudor.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à M. Delamarre, M. Brouazin à Mme Rouault, Mme Clavier à M. Collet, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Deneuve.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Mme Perquis.

Ont donné pouvoir : M. Pertuisel à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Berhault, Le Fur, MM. Texier, Brouazin, Ronsin, Lemoine, Repessé, Charlet, Thomas, Blandel, Pressard, Pertuisel

Assistaient également à la réunion :

M. Labbé, Mme Lepage.

Mme Chartier DGS.

M. Jacki GOHEL est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 15'

SMICTOM CENTRE OUEST
35290 SAINT MEEN LE GRAND

Objet : Collecte du verre ménager et lavage des colonnes d'apport volontaire - Marché

Par délibération du 13 novembre 2018, le comité syndical a décidé de lancer un appel d'offres pour la collecte sélective et lavage des colonnes d'apport volontaire du verre. Celui-ci a fait l'objet d'une parution le 7 janvier 2019. La remise des offres était fixée au 1^{er} mars 2019 à 12 heures. 9 sociétés ont téléchargé le DCE. 2 offres sont parvenues au Syndicat.

Le montant estimatif du marché s'élève à 170 000,00 € HT /an, soit 850 000 € HT pour la durée du marché.

La commission d'appel d'offres a procédé à l'analyse des offres le 14 mars 2019.

La Commission d'Appel d'offres a décidé de retenir l'offre de la société LMDT selon les conditions suivantes :

- Coût de collecte : 29,00 € HT /tonne
- Lavage des colonnes : 22 600,00 € HT / an

Le Comité Syndical est appelé à acter la proposition de la CAO et à autoriser le président à signer le marché avec l'attributaire retenu.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres,

☞ retient l'offre de la société LMDT de St Méen le Grand, selon les conditions précitées,

☞ autorise le président ou le vice-président délégué à signer le marché avec l'attributaire ainsi que toutes pièces administratives y afférentes.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 26 mars 2019

Le Président,
Philippe BARRÉ
35
SMICTOM CENTRE OUEST
ST-MEEN-LE-GRAND

DELIBERATION N°
2019 / 30

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 Mars à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 Mars 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Verger, Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot.

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Hospod, Buot, Changeur, Coudé, Bourne, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Morin, Homo, Guillotin.

Ont donné pouvoir : Mme Brajeul à M. Buot, M. Eon à M. Coudé, M. Doré A à M. Bourne

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Dascier, Ané, Blandin, Hamery, Martin, Becker, Le Saux, Mme Chérel.

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Muller à M. Dascier, Mme Kerfers à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Leray, Piel, Hervault, Mmes Renou, Douté-Bouton, Piéderrière.

Ont donné pouvoir : Mme Guillard à M. Guermond, Mme David à M. Leray, Mme Verdon à Mme Douté-Bouton.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Georgeault, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Leroy, Briantais, Mmes Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : Mme Lecomte à M. Trubert, M. Delalande à Mme Rolland, M. Gorré à M. Trutin, M. Besnard à M. Briand.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Emaury, Gandin, Prudor.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à M. Delamarre, M. Brouazin à Mme Rouault, Mme Clavier à M. Collet, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Deneuve.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Mme Perquis.

Ont donné pouvoir : M. Pertuisel à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Berhault, Le Fur, MM. Texier, Brouazin, Ronsin, Lemoine, Repessé, Charlet, Thomas, Blandel, Pressard, Pertuisel

Assistaient également à la réunion :

M. Labbé, Mme Lepage.

Mme Chartier DGS.

M. Jacki GOHEL est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 15'

SMICTOM CENTRE OUEST
35290 SAINT MEEN LE GRAND

Objet : Sortie d'inventaire

Le SMICTOM a fait évacuer des bacs cassés mis au rebut le 31 octobre 2018. Ceux-ci ont été repris par la société VALORPLAST. Il convient de sortir ces matériels de l'inventaire :

N° inventaire	Désignation des biens	N° compte	Montant Total
57-2005	10 Colonnes à verre 4 m3	2188-39	11 362,00 €
7 - 1996	32 colonnes à verre 2,5 m3	2188-39	11 952,00 €

Le Comité Syndical est appelé à approuver ces sorties d'inventaire.

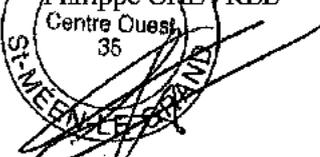
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ décide de la mise au rebut des matériels susvisés,

☞ autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives y afférentes.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 26 mars 2019

Le Président,
Philippe CHEVREL
Centre Ouest
35



**DELIBERATION N°
2019 / 31**

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 Mars à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 Mars 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Verger, Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot.

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Hospod, Buot, Changeur, Coudé, Bourne, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Morin, Homo, Guillotin.

Ont donné pouvoir : Mme Brajeul à M. Buot, M. Eon à M. Coudé, M. Doré A à M. Bourne

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Dascier, Ané, Blandin, Hamery, Martin, Becker, Le Saux, Mme Chérel.

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Muller à M. Dascier, Mme Kerfers à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Leray, Piel, Hervault, Mmes Renou, Douté-Bouton, Piéderrière.

Ont donné pouvoir : Mme Guillard à M. Guermond, Mme David à M. Leray, Mme Verdon à Mme Douté-Bouton.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Georgeault, Trutin, Allée, Omès, Denoual, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Leroy, Briantais, Mmes Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : Mme Lecomte à M. Trubert, M. Delalande à Mme Rolland, M. Gorré à M. Trutin, M. Besnard à M. Briand.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Emaury, Gandin, Prudor.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à M. Delamarre, M. Brouazin à Mme Rouault, Mme Clavier à M. Collet, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Deneuve.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Mme Perquis.

Ont donné pouvoir : M. Pertuisel à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Berhault, Le Fur, MM. Texier, Brouazin, Ronsin, Lemoine, Repessé, Charlet, Thomas, Blandel, Pressard, Pertuisel

Assistaient également à la réunion :

M. Labbé, Mme Lepage.

Mme Chartier DGS.

M. Jacki GOHEL est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 15'

SMICTOM CENTRE OUEST
35290 SAINT MEEN LE GRAND

Objet : Admissions en non-valeur

M. le receveur du Syndicat fait savoir qu'il ne peut recouvrer quelques titres. Il est proposé de mettre en non-valeur les titres suivants :

N° titre	Redevable	Montant reste dû	Motif
1811 - 2007	Grignon JCI Iffendic	30,90 €	Clôture insuffisance sur actif
40-2017	Deflandre Rennes	23,56 €	Clôture insuffisance sur actif
R 25-51 /28-46	TND Paysages	57,75 €	Clôture insuffisance sur actif
R 23-40 / R 37-42 / R 52-34	TND Paysages	180,13 €	Clôture insuffisance sur actif
381 - 2016	Desclos Montauban	189,00 €	Clôture insuffisance sur actif

Le Comité Syndical est appelé à approuver ces admissions en non valeurs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ approuve les admissions susvisées en non-valeur,

☞ autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives y afférentes.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 26 mars 2019



**DELIBERATION N°
2019 / 32**

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 Mars à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 Mars 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Verger, Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot.

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Hospod, Buot, Changeur, Coudé, Bourne, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jalhu, Mmes Morin, Homo, Guillotin.

Ont donné pouvoir : Mme Brajeul à M. Buot, M. Eon à M. Coudé, M. Doré A à M. Bourne

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Dascier, Ané, Blandin, Hamery, Martin, Becker, Le Saux, Mme Chérel.

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Muller à M. Dascier, Mme Kerfers à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Leray, Piel, Hervault, Mmes Renou, Douté-Bouton, Piéderrière.

Ont donné pouvoir : Mme Guillard à M. Guermond, Mme David à M. Leray, Mme Verdon à Mme Douté-Bouton.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Georgeault, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Leroy, Briantais, Mmes Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : Mme Lecomte à M. Trubert, M. Delalande à Mme Rolland, M. Gorré à M. Trutin, M. Besnard à M. Briand.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Emaury, Gandin, Prudor.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à M. Delamarre, M. Brouazin à Mme Rouault, Mme Clavier à M. Collet, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Deneuve.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Mme Perquis.

Ont donné pouvoir : M. Pertuisel à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Berhault, Le Fur, MM. Texier, Brouazin, Ronsin, Lemoine, Repessé, Charlet, Thomas, Blandel, Pressard, Pertuisel

Assistaient également à la réunion :

M. Labbé, Mme Lepage.

Mme Chartier DGS.

M. Jacki GOHEL est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 15'

SMICTOM CENTRE OUEST
35290 SAINT MEEN LE GRAND

Objet : Régime Indemnitare

Par délibération en date du 20 mars 2006, le comité syndical a fixé le régime indemnitaire applicable aux agents.

Conformément au décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat et au décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, le RIFSEEP a été approuvé par délibérations des 4 juillet 2017 et 28 novembre 2017.

Il s'avère que le décret relatif aux ingénieurs (hormis ingénieur en chef) n'est toujours pas paru.

Il convient d'instituer les primes ISS (indemnité spécifique de service) et PSR (prime de service et de rendement) relatives au grade d'ingénieur principal :

GRADE	ISS Décret 2009-1558 Montant de référence au 08/05/2017	Prime de Rendement Arrêté du 31 mars 2011 Montant de référence au 08/05/2017
Coefficient	Taux de base annuel Coefficient maxi 3	Taux moyen annuel Coefficient maximum 1,225
Ingénieur Principal	2 817,00 €	361,90 € - coefficient du grade 51

Le comité syndical est appelé à délibérer sur cette proposition du régime indemnitaire concernant le grade d'ingénieur principal selon les taux susvisés et autoriser le Président à signer toutes pièces administratives relatives à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ décide de l'approbation du régime indemnitaire relative au grade d'ingénieur principal, tel que précité,

☞ donne pouvoir au président ou au vice-président délégué à signer toutes pièces administratives y afférentes.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 26 mars 2019


Le Président,
Centre Ouest
Philippe CHEVREL

**DELIBERATION N°
2019 / 33**